

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°17 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BAYONNE

→ Par arrêté du 29 mars 2022, le Président de la Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°17 du Plan Local d'Urbanisme de Bayonne.

Cette enquête publique unique se déroulera sur 31 jours consécutifs :

du mercredi 20 avril 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 inclus jusqu'à 17h

La procédure de modification n°17 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne est engagée afin de faire évoluer le document graphique du règlement. En effet, la ville de Bayonne prévoit de réhabiliter et d'agrandir l'école du Prissé-Mouserolles. Cette école et les terrains prévus pour son extension sont actuellement classés en zone 2AU au plan local d'urbanisme communal en vigueur. La zone 2AU ne permettant pas la réalisation des travaux envisagés, il est donc nécessaire de procéder à une modification du PLU afin de classer les terrains concernés en secteur 1AUb.

Par ailleurs, procédure soumise à évaluation environnementale, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a saisi le 9 novembre 2021 la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine qui a rendu son avis, consultable sur le site <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-de-la-mrae-a754.html> le 18 octobre 2021.

• Madame Guchan-Dorlance, chargée de mission environnement à la Région Nouvelle Aquitaine, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de PAU n°E22000022 du 3 mars 2022.

- **Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :**
 - **sous format papier**, en Mairie de BAYONNE (1 avenue Maréchal Leclerc 64100 Bayonne) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie,
 - **sous format numérique**, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2993> ainsi que sur le site internet de l'Agglomération www.communaute-paysbasque.fr

Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Bayonne (1 avenue Maréchal Leclerc 64100 Bayonne) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

- **Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au Commissaire-enquêteur :**
 - **Par courrier**, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Madame la commissaire enquêtrice – Mairie de Bayonne, 1 avenue Maréchal Leclerc 64100 Bayonne, avec la mention « NE PAS OUVRIR » ;
 - **Sur le registre en version papier** tenu en Mairie de Bayonne (1 avenue Maréchal Leclerc 64100 Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
 - **Par voie électronique**, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2993> qui permet la transmission de courriers électroniques et la consultation du dossier ou à m.antigny-huleux@communaute-paysbasque.fr en indiquant comme objet : « enquête publique PLU Bayonne ».

- **Madame la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public (permanences) en Mairie de Bayonne (1 avenue Maréchal Leclerc 64100 Bayonne), les :**
 - **Mercredi 20 avril de 14h à 17h**
 - **Lundi 9 mai de 14h à 17h**
 - **Vendredi 20 mai de 14h à 17h**

Afin d'assurer la sécurité de chacun, les consignes sanitaires en vigueur en Mairie de Bayonne à la date de l'enquête seront appliquées, et ce, pendant toute la durée de l'enquête publique et lors des permanences de la commissaire enquêtrice.

- **A l'issue de l'enquête publique,**
 - le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté www.communaute-paysbasque.fr
 - le projet de modification n°17 du Plan Local d'Urbanisme de Bayonne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- la Communauté d'Agglomération Pays basque (DGA de la stratégie territoriale) :
Mme Marie Antigny-Huleux, chef de projet planification : m.antigny-huleux@communaute-paysbasque.fr en indiquant comme objet : « enquête publique PLU Bayonne ».

Le Président